



# Redéploiement des services de santé sur le territoire du CSSS de Charlevoix

## Un suivi du dossier

### Préparation de l'appel d'offres pour le choix des professionnels qui élaboreront les programmes fonctionnels et techniques, les plans et les devis

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale et le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Charlevoix sont autorisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux à amorcer la préparation de l'appel d'offres pour le choix des professionnels appelés à élaborer les programmes fonctionnels et techniques (PFT) de même que les plans et devis pour la construction du nouvel Hôpital de Baie-Saint-Paul et du nouvel Hôpital de La Malbaie.

Compte tenu de la longueur des travaux reliés à la préparation d'un tel appel d'offres, cette autorisation, qui survient normalement après l'acceptation du plan clinique, est devancée afin de gagner du temps dans le dossier.

#### *Qu'est-ce qu'un programme fonctionnel et technique?*

Le programme fonctionnel et technique (PFT) est une approche méthodologique qui permet de définir et de formuler clairement l'envergure et la portée des besoins fonctionnels, opérationnels et techniques et de déterminer les coûts du projet à réaliser. Lors de la planification du projet, le PFT permet à l'établissement de convenir et d'établir les exigences relatives à l'organisation fonctionnelle, opérationnelle et physique des lieux avec les responsables et les membres du personnel des services touchés par le projet. Au cours du processus d'acceptation, le PFT constitue le document officiel qui permet à l'Agence d'analyser le projet et de le recommander au Ministère.

### Plan clinique

Le CSSS de Charlevoix travaille depuis quelques semaines à la rédaction du **plan clinique de l'organisation des soins et des services**. Le plan clinique présente l'offre détaillée des services que le CSSS de Charlevoix compte dispenser dans le projet de redéploiement. Ce plan propose ainsi une organisation efficiente des soins de santé et des services sociaux, visant une complémentarité accrue des services cliniques dans les installations Est et Ouest du CSSS de Charlevoix. L'exercice se fait dans une perspective d'équité entre les deux pôles et c'est à cette étape que sont définis les secteurs d'activités qui feront l'objet d'une complémentarité. Les orientations stratégiques du CSSS de Charlevoix servent, entre autres, de référence pour l'élaboration de ce plan clinique, en plus de tenir compte des orientations ministérielles.

Le plan clinique est élaboré par un comité de travail regroupant des experts du CSSS de Charlevoix et de l'Agence. Les principes de complémentarité accrue ont été validés par le conseil d'administration du CSSS de Charlevoix ainsi qu'auprès de l'Agence.

Le plan clinique sera déposé officiellement à l'Agence lors d'une rencontre prévue le 3 mai prochain. L'Agence s'est engagée à évaluer le plan clinique rapidement et à le déposer dans les meilleurs délais au Ministère.

### Travaux de renforcement sismique à l'Hôpital de La Malbaie

Le CSSS de Charlevoix a lancé le 11 mars 2011 l'appel d'offres pour l'exécution des travaux de rehaussement parasismique à l'Hôpital de La Malbaie.

Par ailleurs, le CSSS de Charlevoix a multiplié les démarches auprès de la Ville de La Malbaie, afin d'obtenir un permis de construction pour les travaux à l'Hôpital de La Malbaie. À la suite du refus d'un premier projet, le CSSS de Charlevoix a déposé le 30 mars dernier une demande modifiée de permis à la Ville de La Malbaie. Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a accepté de traiter la demande lors d'une rencontre le 3 mai prochain. À la lumière des analyses qui seront faites du dossier, le CCU fera une recommandation au conseil municipal de la Ville de La Malbaie, qui se réunit le 9 mai 2011.

Le CSSS de Charlevoix et l'Agence travaillent de concert afin de mettre en œuvre rapidement ces travaux qui sont nécessaires afin de rendre le bâtiment sécuritaire pour les patients, le personnel et la population. Rappelons qu'un hôpital est considéré comme un bâtiment de protection civile et qu'il doit donc être en mesure de maintenir ses activités en cas de séisme. Pour ce faire, il doit respecter les plus hauts standards en matière de protection contre les séismes.

## L'Hôpital de La Malbaie comme centre de traumatologie primaire de niveau primaire

Le Ministère a annoncé le 15 mars dernier la désignation officielle de l'Hôpital de La Malbaie comme centre de traumatologie de niveau primaire pour l'ensemble du territoire du CSSS de Charlevoix.

La prise de position du Ministère fait suite à la réception du rapport d'évaluation produit par le Groupe conseil en traumatologie de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), qui recommande la désignation d'un seul centre de traumatologie de niveau primaire dans Charlevoix. Cette conclusion se base sur de nouvelles normes mondialement reconnues en termes de services préhospitaliers. Cette position représente donc une orientation pertinente, efficace et sécuritaire pour l'ensemble des services en traumatologie prodigués à la population de la région de Charlevoix.

Avant de mettre en place ce changement, un plan de mise en œuvre devra être déposé. La population sera informée des changements que cela occasionnera.

De plus, les autorités du CSSS de Charlevoix et de l'Agence, en collaboration avec le Ministère et l'INESSS, organisent une rencontre avec les médecins et d'autres professionnels du CSSS de Charlevoix, afin de mieux comprendre les motifs et les détails cliniques de cette position. Cette rencontre est prévue pour le 27 avril en après-midi et des représentants de la coalition pour l'Hôpital de Baie-Saint-Paul sont invités.

Dans son communiqué de presse du 15 mars 2011, l'Agence précisait que cette décision aura des conséquences très limitées sur les services offerts à la population de l'Ouest du territoire de Charlevoix. L'Hôpital de Baie-Saint-Paul sera dotée d'une urgence ouverte 24 heures par jour, 7 jours par semaine, ainsi que d'un bloc opératoire comptant deux salles d'opération, comme il a été annoncé par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc, le 17 janvier dernier. L'urgence de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul continuera donc de recevoir des patients par ambulance comme auparavant, à la seule différence que les personnes victimes de traumatismes majeurs (chute de plus de 6 mètres, accident de voiture survenant à plus de 64 km/h, accident de voiture ou de moto où la personne impliquée a été éjectée, etc.) dans le pôle Ouest de Charlevoix seront directement transportées vers Québec.

Toujours selon l'Agence, les statistiques des dernières années démontrent que l'Hôpital de Baie-Saint-Paul accueillait annuellement une centaine de victimes de traumatismes majeurs, sur un total d'un peu plus de 13 000 visites enregistrées à l'urgence par année, desquels 700 patients arrivaient par ambulance. De ces 100 patients, 75 personnes étaient déjà transportées vers Québec après un arrêt à l'Hôpital de Baie-Saint-Paul. La décision du Ministère représente donc au total, une diminution d'admissions pour environ 25 patients annuellement pour l'Hôpital de Baie-Saint-Paul, ce qui représente un patient par deux semaines.

Notons que plusieurs centres hospitaliers de la région de la Capitale-Nationale, comme par exemple le Centre hospitalier universitaire de Québec – L'Hôtel-Dieu de Québec, le Centre hospitalier *affilié* universitaire de Québec – l'Hôpital du Saint-Sacrement (CHA) ou l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (anciennement nommé Hôpital Laval), n'ont pas de désignation au plan de la traumatologie et accueillent tout de même un volume assez important de patients transportés par ambulance.

**Vous souhaitez obtenir tous les renseignements sur ce dossier?**

[www.rrsss03.gouv.qc.ca](http://www.rrsss03.gouv.qc.ca)